



MANIFESTE DE S.A.R. LE PRINCE FREDERIC I^{ER} D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE

Marri marri pu Lonko, pu Machi, Marri marri pu Weupife, pu Ngenpin, Marri marri pu Werken, pu Weychafe, pu Kona. Marri marri Kompuche.

Chers amis et fidèles du Royaume,

Comme je m'y suis engagé dans mon acte de candidature je compte axer mon règne sur deux objectifs fondamentaux : d'une part le renforcement de la crédibilité, de la notoriété et de la dignité du royaume et d'autre part l'amplification de la lutte pour le peuple Mapuche. Ceci nécessitera un certain nombre d'actions et de projets qui doivent être réalisés à court, moyen et long terme :

- Un *Gouvernement en Exil*, effectif et opérationnel, va être mis en place rapidement : c'est une demande forte de nos amis Mapuche.
- Création d'un *Conseil juridique* pour supporter les actions en justice devant les organismes compétents pour les dommages subis par le peuple Mapuche et pour dénoncer la violation des traités internationaux ratifiés par l'Argentine et le Chili. Il enquêtera sur ce qui s'est passé à propos des spoliations des terres Mapuches. Il sera aussi compétent pour la défense de l'honneur du Royaume.
- Mise en place d'un *Département de l'information*, de la presse et des réseaux sociaux. Sa fonction sera de créer une vision positive du royaume et de sa lutte pour les droits des Mapuches : création d'une chaîne YouTube, rénovation totale des deux sites Internet et entretien des autres médias sociaux. Il éditera dès cette année un magazine annuel (celui-ci contiendra des articles de fond, des reportages, des nouvelles, des brèves et des comptes rendus) ainsi qu'une plaquette d'information sur le Royaume à l'usage des journalistes.
- Création d'un *service du protocole* qui veillera au parfait déroulement des cérémonies du Royaume et à l'accréditation des journalistes.
- Je vais rapidement publier un décret sur le port et l'usage des ordres et décorations du Royaume afin de se conformer pleinement au règlement de la Légion d'Honneur.
- Les journées festives biennuelles du Royaume seront précédées (ou suivies) chacune d'une véritable journée de travail rassemblant les membres des Conseils et des différents organes gouvernementaux.
- *Auspice Stella* continuera de promouvoir les droits de l'homme et de coordonner la communication internationale avec les organisations Mapuche et non Mapuche. Ensemble avec ces organisations, elle préparera les rapports écrits et oraux qui seront soumis au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et aux autres organisations internationales des droits de l'homme. Elle travaillera en étroite collaboration avec la mission Mapuche auprès des Nations Unies et autres organisations Mapuche afin d'obtenir des espaces et des forums à l'ONU et auprès d'autres organisations internationales.
- Travailler avec des organisations mapuche, des ONG, des fondations et des agences d'état qui soutiennent le développement dans le tiers monde pour promouvoir des projets de développement durable sur le territoire Mapuche.
- Promouvoir des bourses d'étude, le Mapudungún et le Palin (sport national mapuche) au sein du peuple mapuche, travailler avec des organisations analogues situées en Araucanie et en Patagonie afin de développer des initiatives culturelles conjointes. Établir une communication avec les départements culturels de l'UNESCO, de l'ONU et de l'Union européenne. Encourager la création d'une équipe nationale de football mapuche.
- Faire pression sur le gouvernement du Chili et de l'Argentine pour augmenter le budget consacré à l'achat des terres destinées à être rendues aux Mapuches tant en Araucanie qu'en Argentine. Ceci facilitera ainsi la réunification de la famille mapuche dispersée pendant les « campagnes du désert et de l'Araucanie ». Intervenir pour réglementer ou empêcher la privatisation de l'eau et ses effets néfastes sur les communautés rurales, pour diligenter des études environnementales sur la pollution et la destruction des écosystèmes et exercer une surveillance afin que les projets de développement et d'infrastructure soient menés avec le consentement libre et éclairé des communautés impactées, conformément à la Convention 169 de l'OIT.

Tourtoirac, le 27 avril 2018

Frédéric I^{er}

Prince d'Araucanie et de Patagonie